



## Communiqué

Postfach / Case postale 665, 2501 Biel  
Chargé d'affaires : Christoph Grupp  
T 032 341 11 45 F 032 341 11 46  
Email : geschaeftsleitung@gruene-biel.ch

21. Dezember 2007

### Hausse des tarifs d'électricité ESB les Verts déposent une plainte en matière communale

La libéralisation du marché de l'électricité fait une première victime : les ménages biennois !

En effet, afin de pouvoir faire profiter leurs gros clients de rabais, ce qui est un non-sens du point de vue écologique, le Conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs des ménages, ce qui est antisocial.

Les Verts ont dès lors décidé de réagir et déposent ce jour une plainte en matière communale auprès du Préfet en lui demandant d'annuler cette hausse des prix.

Pour les Verts, il est incompréhensible que le Conseil municipal ait agi dans l'urgence, en décidant le 7 décembre dernier, par une décision publiée le 19 décembre seulement, d'augmenter les tarifs le 31 décembre déjà.

Alors qu'il ressort clairement du communiqué publié par ESB le 12 décembre dernier que l'adaptation des tarifs intervient en lien avec la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité qui entre en vigueur au 1er janvier prochain, le Conseil municipal a décidé de mettre en vigueur ce tarif au 31 décembre, soit avant même l'échéance normale du délai de recours faisant suite à la publication !

Cette manière de faire du Municipal est d'autant plus étonnante qu'il a décidé, le 30 novembre dernier, d'augmenter les tarifs du gaz au 1er janvier 2008 !

La seule raison expliquant cette différence est une manœuvre (grossière) du Conseil Municipal visant à éluder la nouvelle LApEL sur laquelle se base pourtant matériellement la nouvelle ordonnance municipale.

Cette manœuvre s'explique par le fait que dès le 1er janvier toute hausse des tarifs d'électricité sera soumise au contrôle de l'Elcom. En effet, le 28 novembre dernier, le Conseil fédéral a décidé de permettre que l'ElCom (soit la nouvelle commission fédérale instituée par la loi) puisse évaluer les hausses de prix et statue sur leur légalité.

En juin 2007 déjà, le Conseil fédéral avait prévu des mesures pour éviter les hausses de prix pour les clients captifs, soit non concernés par la libéralisation, comme le sont les ménages. Il écrivait ainsi dans son message à l'appui de sa nouvelle ordonnance :

*Au cours de la première phase de l'ouverture du marché, les consommateurs captifs n'ont pas droit à l'accès au réseau. Pour eux, le marché ne joue pas. Il faut leur assurer une protection particulière. Il importe d'éviter que le changement de régime serve de prétexte à un relèvement des tarifs. En soi, la LApEL et l'ordonnance ne causent aucune hausse des coûts. Si des investissements supplémentaires doivent être consentis pour la gestion du comptage et de l'information, ils pourront être couverts par les gains accumulés par la branche au cours des dernières années du monopole. De plus, l'ouverture du marché lui offrira la possibilité d'acquérir l'électricité à moindre coût. C'est pourquoi les tarifs d'électricité et les tarifs intégrés applicables*

*immédiatement avant l'entrée en vigueur de l'art. 5 ne doivent être revus à la hausse qu'avec l'accord de l'ElCom. Les entreprises d'approvisionnement en électricité sont aux mains des collectivités publiques à hauteur de 83%. Il incombe à ces mêmes collectivités d'empêcher un renchérissement préventif avant l'entrée en vigueur de la LApEl.*

En décidant dès lors de mettre en vigueur, hors tout débat public et tout contrôle parlementaire, cette hausse des tarifs au 31 décembre, le Conseil municipal cherche à éluder la loi, raison pour laquelle les Verts demandent au Préfet d'annuler sa décision qui prive grossièrement les consommateurs biennois de la protection que le Conseil fédéral a voulu leur octroyer.

Pour de plus amples informations, contactez Christoph Grupp, chargé d'affaires des Verts Bienne, tél 032 341 11 45

Annexe : plainte en matière communale